

Relais Jeunesse - Attribution d'un prix «Initiative Ville»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 28 juin 1999, a approuvé le principe de la participation de la Ville de Besançon à l'opération nationale intitulée «Initiative Ville».

Ce projet, initié par l'Association des Maires des Grandes Villes de France et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), avait pour objet de valoriser les initiatives positives prises par les jeunes dans les agglomérations françaises.

Dans le cadre de son activité et en conformité avec les missions qui lui sont dévolues, le Relais Jeunesse, en collaboration étroite avec la direction locale de la Caisse des Dépôts et Consignations, a organisé l'appel à projets à l'échelle bisontine du mois de mai au mois de septembre dernier. Neuf projets individuels ou collectifs ont été reçus dans ce cadre.

Un jury, présidé par le Conseiller Municipal délégué, Emmanuel DUMONT et un représentant de la CDC, s'est réuni le 22 septembre 1999.

Après audition des différents porteurs de projet et délibération, le jury propose d'attribuer à Mlle CHIRAUD Mélanie, résidant 30 rue de Savoie à Besançon, le prix «Initiative Ville» d'un montant de 10 000 F.

Son projet consiste en l'organisation d'une manifestation intitulée «Enfant en fête» célébrant le 10^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

La Ville de Besançon participera à hauteur de 5 000 F à ce prix, la CDC apportant quant à elle les 50 % complémentaires.

Après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer 5 000 F à Mlle CHIRAUD Mélanie.

La dépense, soit 5 000 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant - chapitre 92.422.6714. 47041.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.